



Assemblée générale du CNUE, 8-9 décembre 2022

Discours du nouveau Président élu, Dr. Peter Stelmaszczyk

Cher Président Marcoz, cher Giampaolo,

Cher Président Skrastins, cher Janis,

Chers Présidents,

Chers confrères, chères consœurs, chers amis,

L'année 2023 revêtira une importance capitale pour le notariat européen.

En 2024, de nouvelles élections auront lieu au Parlement européen. L'ensemble des campagnes politiques et processus législatifs sera alors relégué au second plan.

Ainsi, les institutions de l'UE devront parvenir à un accord au cours de l'année à venir si elles tiennent à faire passer des projets législatifs avant la fin de la législature.

Par conséquent, les différentes et importantes initiatives législatives de l'UE inspireront naturellement mon programme en ma qualité de président du CNUE.

Ce sera un travail en équipe. En effet, durant mon mandat de Président du CNUE, je privilégierai le travail en équipe.

Mon bref discours est composé de deux parties :

Dans la première partie, j'esquisserai les grandes lignes du programme de mon mandat, en l'occurrence les priorités politiques de ma présidence.

La deuxième partie sera une présentation de <u>la démarche</u> que je souhaite appliquer à cet effet, à savoir la manière dont j'entends réaliser ces objectifs et défendre le notariat européen.

I. Priorités de la Présidence allemande du CNUE 2023

COUNCIL OF THE NOTARIATS OF THE EUROPEAN UNION

À présent, permettez-moi d'aller droit au but et d'exposer trois priorités de ma présidence:

1. Paquet législatif portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent

Ma première priorité politique sera consacrée à la lutte contre le blanchiment d'argent.





Le paquet législatif LBC représente à la fois une opportunité et un défi.

D'une part, nous pourrons démontrer que nous sommes des **partenaires indispensables de l'État** dans la prévention des activités illégales. Ceci serait l'occasion de préserver et même d'élargir nos compétences.

Fait remarquable, la Commission a déclaré dans sa dernière **évaluation supranationale des risques** : l'intervention humaine par le biais des professionnels du droit reste primordiale pour l'évaluation des risques de blanchiment d'argent – et ce, malgré l'appel général à plus d'automatisation et de normalisation !

La prévention des activités illégales est la clé et la valeur ajoutée commune de notre profession.

Cette valeur ajoutée doit être mise en avant.

À cet effet, j'ai l'intention en tant que président du CNUE d'utiliser la **nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne** et d'autres formats en matière de formation comme le nouvel **ELAN V** par exemple. Nous sensibiliserons tous nos confrères aux nouvelles règles et obligations LBC, issues du **nouveau corpus de règles unique** (« single rulebook ») Il s'agit là d'un message politique important à envoyer aux institutions européennes.

Le positionnement du CNUE dans le cadre d'un **partenariat public-privé** fera aussi l'objet de nos discussions.

Grâce au CNUE, nous pouvons nous appuyer sur les cas d'évaluations par les pairs et d'assistance mutuelle et les reproduire. Cela nous permet de créer des synergies au-delà des frontières et de favoriser une compréhension générale des risques majeurs auxquels la profession est confrontée.

Ainsi, le CNUE peut fournir la **perspective transfrontalière** qui fait défaut aux autorités nationales et aux chambres des notaires – une **véritable valeur ajoutée** pour le CNUE.

Tout cela contribuera à la promotion de notre profession et nous permettra d'affermir notre position aux côtés des institutions européennes et de nos gouvernements.

D'autre part, nous devons veiller à ce que le paquet législatif LBC ne se transforme en une bureaucratie sans fin.

Je suis conscient du fait que le climat politique actuel y est très favorable. Néanmoins, il serait plus judicieux d'éviter les règles « à la carte » et de privilégier une approche fondée sur le risque.

Comme l'a déclaré un député européen : nul besoin de cibler 450 millions de citoyens européens pour frapper 100 oligarques.

En l'absence d'une approche fondée sur le risque, la grande majorité de citoyens et d'entreprises se verront **débordés par une collecte de données inutile et l'intrusion dans leur vie privée**.

Et ils nous le reprocheront – même si nous ne sommes pas responsables de ces nouvelles règles.







Offrir une meilleure solution aux politiciens pour éviter les règles à la carte est une nécessité. **Favoriser des outils efficaces** pour lutter contre le blanchiment d'argent est une nécessité. Le système LBC du notariat espagnol en est un bon exemple. Il s'agit d'un système phare qui permet d'atténuer la pression politique exercée sur notre profession.

J'en suis convaincu : en joignant nos efforts au sein du CNUE, il sera possible de promouvoir la valeur ajoutée de notre profession et d'éviter des obligations bureaucratiques inadaptées et coûteuses.

À cet égard, permettez-moi d'adresser mes remerciements au président Marcoz et au bureau du CNUE pour leur remarquable travail sur la mise en œuvre des sanctions de l'UE.

Tout comme la lutte sur le blanchiment d'argent, la mise en œuvre du régime des sanctions de l'UE nous place résolument aux côtés de l'État. Elle souligne notre rôle essentiel dans la lutte contre les activités illégales. Ce travail est important et présente un intérêt public. Il doit être poursuivi l'année prochaine et au-delà.

Le paquet législatif LBC et les dernières séries de sanctions de l'UE suscitent des questions primordiales sur **l'État de droit**.

Les États membres ne sont pas les seuls concernés. Les institutions européennes elles-mêmes sont aussi touchées.

En vertu des nouvelles règles, les entités assujetties pourraient être **désignées et déshonorées** avant même d'avoir épuisé toutes les voies de recours judiciaires. Les notaires pourraient perdre leur doit d'exercer leurs fonctions, tout simplement en raison d'une « réputation entachée ».

Parallèlement, l'UE **interdit les services de conseil juridique** concernant ses propres réglementations en matière de sanctions.

Nous devons nous pencher sur ces problèmes. Nous le ferons dans le cadre du processus politique et nous le ferons en public. Nous sommes les garants de l'état de droit et nous sommes tenus de faire entendre nos voix.

2. Numérisation de la profession notariale

Ma seconde priorité principale est la **numérisation de notre profession**, porteuse aussi bien d'opportunités que de défis. Certains notariats se concentrent sur les avantages qui en découlent, d'autres sont inquiets.

Relever les défis de la transformation numérique est crucial.

Vous vous souvenez certainement de la directive sur l'utilisation d'outils et de processus numériques en droit des sociétés, l'un de nos plus grands défis des dernières décennies.







L'UE travaille actuellement sur l'initiative qui lui succédera, intitulée « Améliorer le droit des sociétés numérique ». Une proposition de nouvelle directive est attendue en début d'année 2023. Comme la dernière fois, nous travaillerons en étroite collaboration avec les institutions européennes et ferons entendre nos voix.

Laissez-moi vous dire ceci : il est primordial, en dépit de la transformation numérique, de préserver les caractéristiques inhérentes à notre profession et de veiller au respect des particularités et traditions juridiques de tous nos notariats.

La qualité de l'acte authentique est l'un de nos atouts les plus précieux et la raison pour laquelle nous sommes tenus en haute estime. La qualité de notre travail est la pierre angulaire de l'administration de la justice préventive.

Nous devons préserver cette qualité et assurer que l'acte authentique fasse réellement honneur à son inestimable valeur : de par son contenu et de par son processus d'établissement.

Aussi, nous devons **empêcher l'application du principe « une fois pour toutes »**, surtout lorsqu'il s'appuie sur les registres peu fiables de certains États membres.

Nous devons garantir des normes et des procédures informatiques de haut niveau et éviter de nous reposer sur des systèmes informatiques moins sûrs provenant de tiers.

Nous devons garantir aux citoyens et entreprises un accès aux meilleurs conseils possibles de manière permanente. Ils ont besoin d'une sécurité juridique pour leurs transactions et activités.

La numérisation ne devrait rien changer à cela.

Nous devons souligner notre rôle essentiel en tant que garants de la sécurité juridique dans le monde virtuel et en tant que gardiens des registres. Nous devons expliquer notre rôle au public et aux décideurs politiques.

D'où notre volonté d'organiser une conférence sur l'utilisation des outils et des procédures numériques en droit des sociétés.

Je travaillais en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes lorsque la directive sur l'utilisation des outils numériques a été adoptée. Aujourd'hui, je mettrai mon expérience à profit dans votre intérêt. Je représenterai, en tant que Président du CNUE, les intérêts du notariat européen et ferai entendre nos voix.

3. Protection des adultes vulnérables

La troisième priorité est le rôle du notaire dans la protection des adultes vulnérables.

Comme vous le savez, l'UE publiera une proposition sur la protection des adultes vulnérables l'année prochaine.





Ce sera pour nous l'occasion de mettre en relief notre valeur ajoutée en tant que gardiens des intérêts des personnes vulnérables dans la société.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de mon discours, à savoir la manière dont j'entends atteindre nos objectifs politiques.

II. Accent sur le travail politique par le biais du CNUE

Il va de soi que la réussite n'est possible que si nous joignons nos efforts.

Je suis convaincu que **les groupes de travail** sont le meilleur moyen d'y arriver.

Je garde un vivace souvenir de nos difficultés et notre combat pour trouver une position commune sur la directive sur les outils numériques. Finalement, nous avons réussi à préparer un avis à temps et nous en sommes servis comme base parfaite pour notre approche face aux décideurs politiques au sein de la Commission, du Conseil et du Parlement européen.

Cette **approche ascendante** est la **voie institutionnelle**. Elle est expressément prévue dans le **Règlement d'Ordre Intérieur**, nous permettant ainsi d'impliquer tous les notariats membres.

Dans cette optique, je souhaite inviter tous les présidents des groupes de travail à une réunion au début de l'année prochaine – comme le veut la tradition. Nous discuterons des priorités et partagerons nos attentes et préoccupations. Nous nous mettrons au travail pour 2023.

Nous organiserons également une **Journée dédiée aux groupes de travail** qui aura lieu en présentiel à Bruxelles. Après les nombreuses vidéoconférences de ces dernières années, je suis sûr que nous serons tous heureux de nous retrouver et de **retrousser nos manches**.

Comme je l'ai dit, les groupes de travail ont pour but d'impliquer tous les membres — du bas vers le haut. C'est très important pour moi — personnellement. Nous devons veiller à ne pas opposer — je me permets de citer ici — les « moyens » ou les « petits » notariats aux « grands » notariats. Nous ne devons pas regrouper nos notariats dans ces catégories simplistes. Nous sommes tous embarqués dans le même bateau.

Une compétence notariale de perdue ne saurait être retrouvée.

L'affaiblissement de l'un d'entre nous, nous affectera tous, car nous perdrons tous de l'influence – notamment dans l'UE.

Nous devons donc nous **serrer les coudes** – peu importe la taille du notariat. Nous avons tous une voix. Nous avons tous la même valeur.

Un notariat particulier dispose peut-être de plus de ressources qu'un autre. Mais un grand notariat profitera des activités, des contributions et du soutien d'un plus petit notariat – **et vice-versa**.





Comme **Albert Camus** le dépeint si bien dans sa nouvelle « **Jonas ou l'artiste au travail** » : nous sommes **solidaires** ou **solitaires**.

Cette coopération au sein du CNUE a été décisive pour la réalisation de nombreux objectifs importants dans le passé et se poursuivra à l'avenir.

Lorsque que j'étais directeur au bureau de Bruxelles, Jens et moi avons toujours donné la priorité à la coopération avec les différents — soi-disant — plus petits notariats. Je me souviens notamment de notre présentation sur la formation en ligne des sociétés avec le notariat tchèque à Prague le 6 décembre 2019, des différentes rencontres avec le président croate Rauš-Klier et le ministère de la justice à Zagreb ainsi que des rencontres si fructueuses avec le président grec Rouskas à Athènes.

Cela me tient vraiment à cœur et vous pouvez être certains que je continuerai sur cette voie en tant que Président du CNUE.

Je suis très **honoré et fier** d'avoir été nominé par mon bon ami Janis. Je suis impatient de travailler en étroite collaboration avec le notariat letton et de faire de cette présidence un grand succès. Nous le ferons ensemble et ce sera un symbole de l'amitié qui unit nos deux notariats.

L'étroite coopération de nos notariats se manifeste aussi dans l'organisation des réunions. L'Assemblée Générale du mois de juin se tiendra dans la belle ville de Riga.

Ensemble, nous organiserons également une **conférence prestigieuse à Riga en septembre** sur les transactions immobilières, les registres fonciers fiables et la protection de la bonne foi. Nous profiterons de cette conférence pour mettre en avant et promouvoir l'intervention notariale. Nous vous invitons à nous rejoindre pour faire de cette conférence un succès inoubliable.

Je tiens également à féliciter notre prochain vice-président Marius Stračkaitis.

Nos notariats travaillent ensemble depuis de nombreuses années et nous avons une relation amicale très étroite.

Cher Marius, j'ai été très honoré par la récente invitation à participer à votre conférence sur le 30ème Anniversaire de la réforme du notariat lituanien qui s'est tenue il y a quelques jours.

Nous formerons une équipe fantastique. Et en 2024, le notariat lituanien assumera la présidence du CNUE.

III. Plan martial pour l'Ukraine

Il y a un autre sujet que je souhaiterai proposer comme priorité politique supplémentaire pour l'année 2023 : il s'agit du **soutien du notariat ukrainien**.





Différentes chambres des notaires et confrères ont apporté toutes sortes d'aide sous forme d'argent, de logement, de soutien matériel.

Grâce au RNE, de nombreux projets importants ont été réalisés et le seront encore.

Le CNUE a déjà fait des dons et une partie du budget de l'EUFides sera également versée.

Je soutiens fermement toutes ces actions.

Toutefois, si nous voulons apporter un soutien réel ayant un impact durable, nous devons demander des fonds à **l'UE**, à nos gouvernements et à la Banque mondiale.

Nous avons besoin d'un plan Marshall.

De nombreux notaires ont été **grièvement blessés ou tués**, des études notariales et des documents **détruits**, les notaires et leurs salariés enrôlés. Les ressources financières sont faibles. **4 000 des 6 600 notaires existants ont dû cesser leurs activités.**

La modernisation de la profession, numérisation inclue, a connu un arrêt brutal. Les notaires font de leur mieux pour faire respecter l'administration préventive de la justice. Ils continuent à travailler au péril de leur vie. Ils publient des listes d'offices notariaux encore ouverts. Ils soutiennent leurs confrères sans revenus et subviennent aux besoins des familles des notaires décédés. Pourtant, cela est insuffisant à long terme. Nous avons tous regardé les vidéos et les photos des bureaux de notaires détruits.

Il sera temps de rassembler les soutiens l'année prochaine : tandis que l'Ukraine repousse la Russie avec succès, la **reconstruction de l'Ukraine devient la priorité absolue**.

Je suis persuadé que nous pouvons réussir.

À la fin du mois d'octobre, la **présidente de la Commission, Mme von der Leyen et le chancelier allemand, M. Scholz,** ont proposé un plan Marshall pour l'Ukraine.

Le **ministre allemand de la Justice**, Marco Buschmann, a récemment déclaré que l'Allemagne soutiendra le système judiciaire en Ukraine.

La Banque Mondiale travaille au redressement et à la reconstruction de l'Ukraine.

Nous devons accéder à ces fonds et aider nos confrères et amis ukrainiens à contrecarrer l'attaque de la Russie contre l'État de droit.

Nous devons le faire ensemble.

Nous démontrerons ainsi l'importance des notaires en tant que défenseurs fiables des citoyens – en particulier en temps de guerre et de crise.





IV. Note personnelle

Permettez-moi de terminer sur une note personnelle :

Lorsque mon ami Janis – président Skrastins – m'a demandé si je pouvais envisager de devenir Président du CNUE à la place de Marius, j'ai hésité quelques secondes seulement.

Je viens certes de démarrer ma propre étude. Vous savez tous quel investissement cela représente. Mais que puis-je dire ?

J'ai dû répondre par un « oui ». Et je ne regrette pas cette décision. Grâce au soutien de Jens et de ma chambre des notaires cela est possible. Et je remercie tout particulièrement Maximilian Wosgien, Valerie Barthel, Felix Koechel, Veronika Kormann, Larissa Oebel et Sabine Schumann de notre bureau bruxellois.

Je suis heureux d'être de retour parmi vous. Cela a toujours été un honneur et, en même temps, très gratifiant de travailler avec vous tous. Ensemble, nous allons défendre et faire progresser notre profession notariale.

C'est ce que j'aime et sais faire.

Je promets de donner le meilleur de moi-même pour nous tous. Et je serai toujours disponible pour chacun d'entre vous.

Merci beaucoup!

Au travail!

Et gardez toujours à l'esprit :

l'union fait la force!

On est plus fort ensemble!

A trabajar!